



Cigarettes légères : Philipp Morris condamné à payer 10,1 milliards de dollars de dommages et intérêts

Rubrique : actualités - Date : lundi 24 mars 2003

L'AFP, Le Figaro économie, Libération et la Tribune de lundi signalent que Philipp Morris a été condamné par un tribunal américain à payer 10,1 milliards de dollars de dommages et intérêts à la suite d'une plainte d'un collectif de fumeurs de cigarettes « light ». Le cigarettier a été jugé coupable d'avoir trompé les fumeurs en leur faisant croire que les « light » étaient moins dangereuses que les autres. Philipp Morris a déclaré qu'il ferait appel de cette décision.